

<https://www.valdorger.fr/certificat-dimmatriculation/>

# Certificat d'immatriculation

Depuis novembre 2017, les formalités de demande de certificat d'immatriculation, anciennement appelé « *carte grise* », se font uniquement en ligne :

- via le site de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- auprès de garagistes agréés par la Préfecture de l'Eure.

Attention aux arnaques, il existe des sites frauduleux qui font payer les demandes de certificat d'immatriculation à un coût plus onéreux. Pour plus d'informations et pour connaître le vrai coût d'une carte grise, c'est [ici](#).

Retrouvez les étapes à suivre en cas de perte de certificat d'immatriculation : [Perte de certificat d'immatriculation](#)